

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2017**

Août 2017



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble SAADI - Tour CD 2ème étage
Bureau n°7 et 8 - Menzah IV - 1082 Tunis
Tél : 71 755 035/ 71 755 024 - Fax : 71 753 062
RC : B245302009 - MF : 1883337 NAM 000
Mail : cabinet@deltacconsult.com.tn



HORWARTH ACF

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
MF : 287617R/A/M/000 - RC : B146072003
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
E mail : office@crowehorwath.com.tn
www.crowehorwath.net/tn

SOMMAIRE

	Pages
Rapport d'examen limité	03
Etats financiers intermédiaires	06
Bilan	07
Etat des engagements hors bilan	08
Etat de résultat	09
Etat de flux de trésorerie	10
Notes aux états financiers	11

Rapport d'examen limité

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2017

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) arrêtés au 30 juin 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 21 août 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

Moez AKROUT



Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA



**Etats financiers
intermédiaires au
30 juin 2017**

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**AU 30 juin 2017***(Exprimé en dinar tunisien)*

	30 Juin		31 Décembre
	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2016</u>
ENGAGEMENTS DONNES	73 711 657	80 991 484	68 026 244
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	20 373 950	25 926 247	15 699 038
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	52 337 707	55 065 237	52 327 206
Engagements sur titres	1 000 000	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	693 609 545	573 380 945	608 952 896
Cautions Reçues	230 903 939	190 052 922	200 394 862
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	87 366 241	71 553 351	77 789 240
Valeurs des biens, objet de leasing	375 339 365	311 774 672	330 768 794
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	71 219 842	19 500 000	28 500 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	53 000 000	18 500 000	28 500 000
Emprunts obtenus des banques étrangères non encore encaissés	18 000 000	1 000 000	-
Effets escomptés sur la clientèle	219 842	-	-

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2016</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	24 329 944	20 153 994 (*)	43 990 242
Intérêts et charges assimilées	15	(12 816 563)	(11 355 199)	(23 236 340)
Produits des placements	16	670 713	742 567	1 139 120
Autres produits d'exploitation		160 679	140 428	299 488
Produit net		<u>12 344 773</u>	<u>9 681 790</u>	<u>22 192 510</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	17	2 524 260	2 193 584	4 487 658
Dotations aux amortissements	18	234 091	226 368	463 712
Autres charges d'exploitation	19	1 105 822	1 001 348 (*)	2 016 092
Total des charges d'exploitation		<u>3 864 173</u>	<u>3 421 301</u>	<u>6 967 462</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>8 480 600</u>	<u>6 260 489</u>	<u>15 225 048</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	20	1 669 920	4 236 496	3 844 206
Dotations nettes aux autres provisions	21	(10 626)	7 338	(34 047)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>6 821 306</u>	<u>2 016 655</u>	<u>11 414 889</u>
Autres gains ordinaires	22	99 476	715 662	755 522
Autres pertes ordinaires	23	(57)	(3 554)	(185)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>6 920 724</u>	<u>2 728 763</u>	<u>12 170 226</u>
Impôts sur les bénéfices	24	(1 354 131)	(521 335)	(2 413 414)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>5 566 593</u>	<u>2 207 428</u>	<u>9 756 812</u>
Contribution Conjoncturelle		-	-	(903 410)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>5 566 593</u>	<u>2 207 428</u>	<u>8 853 403</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16 Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2016</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	25	144 162 432	123 891 704 (*)	268 988 426
Investissements dans les contrats de Leasing	26	(165 781 090)	(123 370 710)	(249 302 621)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	27	(4 556 691)	(3 038 245) (*)	(6 164 523)
Intérêts payés	28	(12 565 176)	(11 447 742)	(22 844 520)
Impôts et taxes payés	29	(2 150 723)	(3 894 068)	(6 094 849)
Placement monétaire		11 000 000	500 000	(10 500 000)
Autres flux liés à l'exploitation	35	117 897	163 247	448 746
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>(29 773 351)</u>	<u>(17 195 813)</u>	<u>(25 469 342)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	(863 959)	(570 014)	(1 878 772)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	27 600	756 000	756 000
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	32	(1 022 500)	(3 854 000)	(9 004 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	33	2 288 039	3 527 249	4 259 365
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>429 180</u>	<u>(140 765)</u>	<u>(5 867 407)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décassements suite au rachat des actions propres	13	(840)	(12 052)	(51 766)
Encaissements provenant de la cession des actions propres	13	52 685	55 793	55 793
Dividendes et autres distributions	34	(4 158 948)	(4 124 147)	(4 205 005)
Encaissements provenant des emprunts	10	160 285 000	99 000 000	208 715 000
Remboursements d'emprunts	10	(126 522 943)	(77 615 363)	(171 095 531)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		<u>29 654 953</u>	<u>17 304 230</u>	<u>33 418 491</u>
Variation de trésorerie		<u>310 783</u>	<u>(32 348)</u>	<u>2 081 743</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	10 388 968	8 307 225	8 307 225
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	10 699 751	8 274 876	10 388 968

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2017, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des biens financés, ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers semestriels au 30 juin 2017 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de

l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3-4 Changement de méthode de présentation

Par rapport au 30 juin 2016, les états financiers au 30 juin 2017 traduisent un changement de méthode de présentation au niveau des états de résultat et de flux de trésorerie.

Les frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites étaient classés parmi les autres charges d'exploitation en déduction des « services bancaires et assimilés ». Au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017, ils sont présentés parmi les « Intérêts et produits assimilés de leasing ».

Les retraitements opérés sont :

Rubriques retraitées	Montant du retraitement au 30/06/2016	Commentaires
Au niveau de l'état de résultat		
Intérêts et produits assimilés de leasing	+ 78 182	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés
Autres Charges d'exploitation	- 78 182	
Au niveau de l'état de flux de trésorerie		
Encaissements reçus des clients	+ 78 182	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 78 182	

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Banques	10 240 472	7 973 692	10 141 085
- Caisses	459 279	301 184	247 883
Total	<u>10 699 751</u>	<u>8 274 876</u>	<u>10 388 968</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
Créances sur contrats mis en force	489 976 663	425 562 727	439 640 438
Encours financiers	461 255 511	394 930 504	413 641 647
Impayés	30 895 386	32 451 622	27 886 335
Intérêts échus différés	(2 174 233)	(1 819 399)	(1 887 544)
Créances sur contrats en instance de mise en force	3 088 196	3 379 541	1 343 643
Total brut des créances de leasing	<u>493 064 859</u>	<u>428 942 268</u>	<u>440 984 082</u>
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(7 737 654)	(7 208 262)	(7 057 664)
Provisions pour dépréciation des impayés	(15 643 193)	(16 485 860)	(14 651 071)
Provision collective	(2 522 000)	(2 288 000)	(2 522 000)
Produits réservés	(3 547 498)	(3 612 172)	(2 929 891)
Total net des créances de leasing	<u>463 614 515</u>	<u>399 347 974</u>	<u>413 823 455</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2016	414 985 290
Additions de la période	
- Investissements	152 320 158
- Relocations	3 747 853
- Transferts	4 203 359
Retraits de la période	
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 059)
- Cessions anticipées	(8 825 563)
- Relocations	(640 046)
- Transferts	(3 124 814)
- Remboursements du capital	(98 321 471)
Solde au 30 juin 2017	464 343 707

L'analyse de l'encours des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	30 Juin 2017	30 Juin 2016	31 Décembre 2016
- Paiements minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	190 154 864	166 880 498	174 616 900
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	340 226 062	286 160 970	301 869 860
- A recevoir dans plus de 5 ans	9 434 766	4 606 604	6 772 357
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	539 815 692	457 648 072	483 259 117
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	39 560 882	33 160 345	35 599 154
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	46 575 173	38 070 028	41 296 923
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	1 230 185	322 977	893 163
Total des produits financiers non acquis	87 366 241	71 553 351	77 789 240
- Valeurs résiduelles	2 366 445	2 323 760	2 434 183
- Contrats suspendus contentieux	6 439 615	6 512 023	5 737 587
- Contrats en instance de mise en force	3 088 196	3 379 541	1 343 643
Encours des contrats	464 343 707	398 310 045	414 985 290

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès 1001 - tunis

30 juin 2017

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	373 550 204	67 241 259	9 729 007	1 802 595	8 932 445	461 255 511
Impayés	2 770 121	7 354 068	3 214 588	1 740 673	15 815 935	30 895 386
Contrats en instance de mise en force	3 088 196	-	-	-	-	3 088 196
CREANCES LEASING	379 408 521	74 595 326	12 943 596	3 543 269	24 748 380	495 239 092
Avances reçues (*)	(2 889 783)	(15 380)	-	-	(430 105)	(3 335 268)
Dépôts de garantie (*)	(25 000)	-	-	-	-	(25 000)
ENCOURS GLOBAL	376 493 738	74 579 946	12 943 596	3 543 269	24 318 276	491 878 824
ENGAGEMENTS HORS BILAN	20 002 694	371 256	-	-	-	20 373 950
TOTAL ENGAGEMENTS	396 496 432	74 951 202	12 943 596	3 543 269	24 318 276	512 252 775
Produits réservés	-	-	(637 191)	(420 432)	(2 489 875)	(3 547 498)
Provisions sur encours financiers	-	-	(189 168)	(267 323)	(7 281 163)	(7 737 654)
Provisions sur impayés	-	-	(1 273 400)	(1 058 253)	(13 311 540)	(15 643 193)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(2 099 759)	(1 746 008)	(23 082 578)	(26 928 345)
ENGAGEMENTS NETS	396 496 432	74 951 202	10 843 837	1 797 261	1 235 697	485 324 430
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,53%	0,69%	4,75%	
				7,97%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2016				7,38%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2016				10,98%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			16,22%	49,28%	94,92%	
				65,99%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de au décembre 2016				73,31%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2016				54,99%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 Juin 2017	30 Juin 2016	31 Décembre 2016
- Titres de participation	9 305 008	9 782 478	9 782 478
- Titres immobilisés	18 885 480	14 418 370	18 148 740
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
Montant brut	28 192 488	24 202 848	27 933 218
A déduire :			
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	-	-
Montant libéré	27 192 488	24 202 848	27 933 218
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(150 514)	(173 039)	(136 090)
Montant net	27 041 974	24 029 808	27 797 128

Les provisions constituées concernent la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI) et dans le FCPR Valeurs Développement pour, respectivement, 138 770 DT et 11 744 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2016	9 782 478	9 782 478	
<u>Acquisitions de la période</u>			
- Compagnie Générale d'investissement	22 500	22 500	
<u>Diminution des participations suite à la réduction de capital</u>			
- Société CIL SICAR	(499 970)	(499 970)	-
Soldes au 30 Juin 2017	9 305 008	9 305 008	-

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2016	18 148 740	18 148 740	-
<u>Acquisitions de la période</u>			
- Société ECONOMIC AUTO	2 000 000	1 000 000	1 000 000
<u>Cessions de la période</u>			
- Société MEDI CARS	(600 000)	(600 000)	-
- Société GRAFI PRINT	(25 000)	(25 000)	-
- Société GREEN TECNO	(23 300)	(23 300)	-
- Société INVEST IMMO	(15 000)	(15 000)	-
- Société MOUHIBA REAL ESTATE	(10 000)	(10 000)	-
- Société RED TEC	(13 300)	(13 300)	-
- Société POLYBAT	(440 000)	(440 000)	-
- Société PRO IMM HAMMAMET	(41 660)	(41 660)	-
- Société SAS COM	(45 000)	(45 000)	-
- Société SEI	(50 000)	(50 000)	-
Soldes au 30 Juin 2017	18 885 480	17 885 480	1 000 000

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2017 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participation</u>						
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	de 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	7 999 520	1,000	1,000	7 999 520	2010/2011/2012/2013	99,99%
<u>Total des titres de participation</u>				<u>9 305 008</u>		
<u>Titres immobilisés</u>						
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1 000,000	1 000,000	100 000	2010	3,33%
* Société DAR EL JELD	33 500	100,000	100,000	3 350 000	2015/2016	29,91% *
* Société MEHARI HAMMAMET	3 334	100,000	100,000	333 400	2011	1,67%
* Société MEDI CARS	3 000	100,000	100,000	300 000	2012	2,50%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41% *
* Société ARMA PLUS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	30,00% *
* Société ECOMAT	36 600	25,000	25,000	915 000	2014/2015	30,00% *
* Société GREEN TECHNO	467	100,000	100,000	46 700	2014	19,87%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	8 334	10,000	10,000	83 340	2014	19,61%
* Société VESTA	29 130	10,000	10,000	291 300	2014	29,85% *
* Société INVEST IMMO	3 000	10,000	10,000	30 000	2014	20,00% *
* Société TECNO CAP BON	9 000	10,000	10,000	90 000	2014	30,00% *
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	2 000	10,000	10,000	20 000	2014	20,00% *
* Société RED TEC	1 167	100,000	100,000	116 700	2014/2015	26,52% *
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100,000	303 700	2014	
* Société MCS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	26,47% *
* Société TRUST IMMO	1 70 000	1,000	1,000	170 000	2014	29,82% *
* Société SEI	2 000	100,000	100,000	200 000	2014	21,05% *
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2011/2014	16,67%
* Société GREEN DUCK CONSULTING	500	100,000	100,000	50 000	2015	29,41% *
* Société HOLFOOD	1 500	100,000	100,000	150 000	2015	30,00% *
* Société SUPERFOOD JUICERY	700	100,000	100,000	70 000	2015	29,17% *
* Société ECOLE EL EUCH	6 000	10,000	10,000	60 000	2015	17,65%
* Société CLINIQUE LES PINS	1 00 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	9,71%
* Société HF CONSULTING	5 100	10,000	10,000	51 000	2015	30,00% *
* Société MEGA REAL ESTATE	400	100,000	100,000	40 000	2015	26,67% *
* Société MS CONSULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58% *
* Société LES DELICES DE MAMAN	10 500	10,000	10,000	105 000	2015	10,50%
* Société PROHOUSE	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58% *
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00% *
* Société THF CONSULTING	1 800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00% *
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00% *
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17% *
* Société SNA NOUR	74 000	10,000	10,000	740 000	2016	7,40%
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240	100,000	100,000	824 000	2016	
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00% *
* Société EMP	40 000	10,000	10,000	400 000	2016	40,00% *
* CIL SICAR FONDS N° 3	26 500	100,000	100,000	2 650 000	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 4	9 000	100,000	100,000	900 000	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 5	6 000	100,000	100,000	600 000	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 6	3 000	100,000	100,000	300 000	2016	
* Société MEDPLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2017	22,22% *
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>18 885 480</u>		
<u>Total</u>				<u>28 190 488</u>		

(*) : La CIL n'exerce ni de contrôle ni d'influence notable sur ces sociétés malgré que sa participation dépasse les 20%.

NOTE 7 : VALEURS IMMOBILISEES**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

ARRETE AU 30 JUIN 2017

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette	
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions		Fin de période
Logiciels		113 087	-	-	-	113 087	106 095	1 879	-	107 975	5 112
Total des immobilisations incorporelles		113 087	-	-	-	113 087	106 095	1 879	-	107 975	5 112
Immeubles	5,0%	4 985 197	567 220	-	-	5 552 417	2 711 129	99 552	-	2 810 681	2 741 736
Matériel de transport	20,0%	1 064 785	132 000	-	(64 980)	1 131 805	675 681	89 383	(64 980)	700 084	431 720
Equipements de bureau	10,0%	415 081	5 733	-	-	420 814	307 734	10 789	-	318 524	102 290
Matériel informatique	33,3%	297 348	-	-	-	297 348	279 373	7 303	-	286 676	10 672
Installations générales	10,0%	574 691	9 007	-	-	583 697	335 282	20 429	-	355 711	227 986
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	150 000	70 000	-	220 000	-	-	-	-	220 000
Immeubles hors exploitation (*)		2 115 336	-	-	-	2 115 336	-	-	-	-	2 115 336
Total des immobilisations corporelles		9 452 438	863 959	70 000	(64 980)	10 321 417	4 309 199	227 457	(64 980)	4 471 676	5 849 740
TOTAUX		9 565 524	863 959	70 000	(64 980)	10 434 503	4 415 295	229 336	(64 980)	4 579 651	5 854 852

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances.

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 Juin 2017	30 Juin 2016	31 Décembre 2016
- Prêts au personnel	3 787 373	3 400 174	3 274 902
- Créances sur cessions des titres de participations	206 718	-	-
- Créances sur cessions d'immobilisations	1 665 225	254 008	237 786
- Avances aux fournisseurs	94 835	152 224	213 313
- Avances et acomptes au personnel	19 750	10 150	4 134
- Etat, crédit de TVA	2 451 170	224 573	481 216
- Compte d'attente / avance de TVA	219 200	317 471	227 798
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	136 255	-
- Produits à recevoir des tiers	780 958	681 998	403 960
- Compte d'attente	174 875	196 020	111 295
- Charges constatées d'avance	228 273	233 121	23 407
- Autres comptes débiteurs	217 852	277 514	227 781
- Prestataires Assurances	40 000	-	111 426
- Compte courant, fonds gérés	23 783	6 818	23 783
- Charges à répartir (A)	18 717	16 626	33 071
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	159 322	181 029	134 348
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	536 192	624 557	588 695
Total brut	10 624 241	6 712 537	6 096 917
A déduire :			
- Provisions	(680 912)	(687 397)	(682 658)
Total net	9 943 329	6 025 140	5 414 258

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30 JUIN 2017
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	744 863	-	744 863	711 791	14 354	726 146	18 717
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	4 557 354	88 622	4 645 976	3 968 659	141 125	4 109 784	536 192
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	361 951	97 221	459 172	227 603	72 247	299 850	159 322
TOTAUX		5 664 167	185 843	5 850 010	4 908 054	227 726	5 135 780	714 230

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 213.372 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

NOTE 9 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	25 000	25 000	25 000
- Avances et acomptes reçus des clients	3 335 268	4 409 692	3 268 969
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
Total	<u>3 365 343</u>	<u>4 439 767</u>	<u>3 299 044</u>

NOTE 10 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Banques locales	134 870 575	118 092 716	129 407 987
- Banques étrangères	53 239 979	56 720 947	51 725 509
- Emprunts obligataires	150 800 000	143 100 000	140 015 000
- Certificats de dépôt	20 000 000	4 000 000	6 000 000
- Certificats de leasing	33 000 000	20 000 000	31 000 000
Total emprunts	<u>391 910 553</u>	<u>341 913 663</u>	<u>358 148 496</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 575 618	2 559 138	2 178 029
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	489 661	521 983	843 334
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 973 824	4 366 137	5 085 123
- Intérêts courus sur certificats de leasing	356 232	205 002	449 736
- Intérêts constatés d'avance sur certificats de dépôt	(102 063)	(45 343)	(32 404)
- Commissions courus sur emprunts bancaires étrangers	291 324	389 984	-
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(196 707)	(168 042)	(202 700)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(20 142)	(62 074)	(149 035)
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing	(899)	-	-
Total dettes rattachées	<u>8 366 849</u>	<u>7 766 785</u>	<u>8 172 083</u>
Total	<u>400 277 402</u>	<u>349 680 448</u>	<u>366 320 579</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 30 JUIN 2017

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	1 428 572	-	1 428 572	-	-	-
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	400 000	-	-	400 000	-	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 400 000	-	-	1 400 000	-	1 400 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 400 000	-	-	1 400 000	-	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	800 000	-	-	800 000	-	800 000
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
BT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 000 000	-	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 400 000	-	-	2 400 000	1 200 000	1 200 000
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 200 000	-	-	1 200 000	600 000	600 000
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 400 000	-	-	2 400 000	1 600 000	800 000
BH (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	1 779 662	-	-	1 779 662	-	1 779 662
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 222 572	-	-	3 222 572	2 231 808	990 764

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 30 JUIN 2017
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 477 182	-	558 841	1 918 341	1 320 996	597 345
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 500 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 500 000	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 800 000	-	600 000	4 200 000	3 000 000	1 200 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 200 000	-	400 000	2 800 000	2 000 000	800 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	3 500 000	-	350 000	3 150 000	2 450 000	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 400 000	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	2 500 000	-	-	2 500 000	2 000 000	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Sous-total			129 407 987	17 500 000	12 037 413	134 870 575	93 002 805	41 867 770

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 30 JUIN 2017
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période			
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an	
<u>BANQUES ETRANGERES</u>									
BEI 2012	EUR	5 182 500	Semestriellement (2012-2019)	3 709 918	-	755 530	2 954 388	1 423 530	1 530 858
BIRD		16 000 000	Semestriellement (2015-2027)	14 294 877	-	714 286	13 580 591	12 152 020	1 428 571
BAD		5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	4 285 714	-	357 143	3 928 571	3 214 285	714 286
BERD	EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	29 435 000	-	4 658 571	24 776 429	15 459 286	9 317 143
BERD		25 000 000	Annuellement (2019-2022)	-	8 000 000	-	8 000 000	8 000 000	-
<u>Sous-total</u>				51 725 509	8 000 000	6 485 530	53 239 979	40 249 121	12 990 858
<u>Total des crédits bancaires</u>				181 133 496	25 500 000	18 522 943	188 110 553	133 251 926	54 858 627
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>									
CIL 2008 subordonné		10 000 000	Annuellement (2015-2019)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
CIL 2012/1		20 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2012/2		20 000 000	Annuellement (2013-2017)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2013/1		13 000 000	Annuellement (2016-2020)	10 400 000	-	-	10 400 000	7 800 000	2 600 000
CIL 2013/1		8 500 000	Annuellement (2014-2018)	3 400 000	-	-	3 400 000	1 700 000	1 700 000
CIL 2014/1		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	12 000 000	-	-	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2014/2		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2015/1		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	20 000 000	-	5 000 000	15 000 000	10 000 000	5 000 000
CIL 2015/2		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	20 000 000	-	-	20 000 000	15 000 000	5 000 000
CIL 2016/1		30 000 000	Annuellement (2017-2021)	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
CIL 2016/2		26 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 215 000	15 785 000	-	26 000 000	20 800 000	5 200 000
CIL 2017/1		20 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>				140 015 000	35 785 000	25 000 000	150 800 000	107 300 000	43 500 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 30 JUIN 2017
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			6 000 000	43 000 000	29 000 000	20 000 000	-	20 000 000
<u>Sous-total</u>			6 000 000	43 000 000	29 000 000	20 000 000	-	20 000 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			21 000 000	37 000 000	36 000 000	22 000 000	-	22 000 000
Certificats ZITOUNA BANK			10 000 000	19 000 000	18 000 000	11 000 000	-	11 000 000
<u>Sous-total</u>			31 000 000	56 000 000	54 000 000	33 000 000	-	33 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			37 000 000	99 000 000	83 000 000	53 000 000	-	53 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			358 148 496	160 285 000	126 522 943	391 910 553	240 551 926	151 358 627

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	143 985	214 325	184 567
- Effets à payer, prestataires assurance	102 741	389 728	908 806
- Factures non parvenues	-	135 263	-
<u>Sous total</u>	<u>246 727</u>	<u>739 316</u>	<u>1 093 373</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	7 237 359	4 737 354	4 549 639
- Effets à payer	31 013 845	15 645 177	25 368 234
- Retenue de garantie et assurance décennale	464 513	197 166	451 872
<u>Sous total</u>	<u>38 715 717</u>	<u>20 579 698</u>	<u>30 369 745</u>
<u>Total</u>	<u>38 962 444</u>	<u>21 319 014</u>	<u>31 463 118</u>

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	334 879	340 543	340 985
- Personnel, rémunérations dues	744	84	84
- Personnel, autres charges à payer	266 059	252 371	367 127
- Etat, retenues sur salaires	118 863	104 786	12 530
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	356 202	326 978	376 202
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	29 824	4 212	732
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	20 592	252 288	36 750
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 24)	671 414	-	446 612
- Contribution conjoncturelle	-	-	903 410
- Etat, autres impôts et taxes à payer	20 825	19 020	18 097
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	10 046	10 216	10 230
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 725	43 659	43 654
- CNSS	326 626	232 496	147 354
- CAVIS	50 881	24 074	15 741
- CNAM	25 511	18 027	12 153
- Assurance Vie	6 344	6 344	6 344
- Assurance Groupe	34 256	31 005	31 176
- Autres comptes créditeurs	66 377	184 600	174 642
- Avances sur cessions titres immobilisés	367 840	932 058	-
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	59 597	61 044	61 006
- Prestataires Recouvrement	254 224	274 228	227 550
- Prestataires Assurances	976 236	610 594	-
- Compte d'attente	613 916	613 916	613 916
- Diverses Charges à payer	562 018	593 690	731 680
- Autres produits constatés d'avance	3 455	3 290	20 664
- Provisions pour risques et charges	-	23 000	23 303
<u>Total</u>	<u>5 220 457</u>	<u>4 962 522</u>	<u>4 621 942</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 Juin 2017	30 Juin 2016	31 Décembre 2016
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		26 648 230	25 167 770	25 167 770
- Complément d'apports		6 967	4 320	4 320
- Réserves pour fonds social	(C)	2 374 391	2 131 062	2 050 208
- Actions propres	(D)	(2 951 339)	(2 960 823)	(3 000 537)
- Résultats reportés		10 183 932	7 294 191	7 294 191
Total des capitaux propres avant résultat de la période		63 762 181	59 136 519	59 015 952
Résultat de la période (1)		5 566 593	2 207 428	8 853 403
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	69 328 774	61 343 947	67 869 355
Nombre d'actions (2)		4 802 968	4 801 060	4 814 661
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,159	0,460	1,839

(A) Le capital social s'élève, au 30 juin 2017, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder principalement des prêts remboursables au personnel de la "CIL".

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2019. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital social.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2016	199 505	3 000 537
Achats de la période	55	840
Cessions de la période	(3 327)	(52 685)
Complément d'apports		2 647
Solde au 30 juin 2017	196 233	2 951 339

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 juin 2017, 4,08% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

La revente de la CIL de ses propres actions a été faite en application de la résolution du Conseil d'Administration du 12 avril 2016 quand la valeur de l'action est supérieure au coût moyen de rachat. Cette opération n'a pas eu d'effet particulier sur le cours boursier du titre.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

AU 30 JUIN 2017

(exprimé en dinars)

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2015	25 000 000	2 500 000	22 452 780	1 872 736	5 669 176	-	(3 000 244)	8 722 616	63 217 064
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 Mai 2016			4 659 000	300 000	3 763 617			(8 722 616)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 Mai 2016			(1 944 010)		1 944 010				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015					(4 250 000)				(4 250 000)
Rachat d'actions propres							(12 052)		(12 052)
Cession d'actions propres						4 320	51 473		55 793
Encaissement de dividendes sur actions propres					167 389				167 389
Prélèvements sur fonds social				(41 674)					(41 674)
Résultat de la période close le 30 juin 2016								2 207 428	2 207 428
Solde au 30 Juin 2016	25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 131 061	7 294 191	4 320	(2 960 823)	2 207 428	61 343 947
Résultats de la période close le 30 juin 2016 (annulation)								(2 207 428)	(2 207 428)
Rachat d'actions propres							(39 714)		(39 714)
Prélèvements sur fonds social				(80 854)					(80 854)
Résultat net de l'exercice 2016								8 853 403	8 853 403
Solde au 31 Décembre 2016	25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 050 208	7 294 191	4 320	(3 000 537)	8 853 403	67 869 355
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Mai 2017			5 150 000	400 000	3 303 403			(8 853 403)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Mai 2017			(3 669 540)		3 669 540				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016					(4 250 000)				(4 250 000)
Rachat d'actions propres							(840)		(840)
Cession d'actions propres						2 647	50 038		52 685
Encaissement de dividendes sur actions propres					166 798				166 798
Prélèvements sur fonds social				(75 817)					(75 817)
Résultat de la période close le 30 juin 2017								5 566 593	5 566 593
Solde au 30 Juin 2017	25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 374 391	10 183 932	6 967	(2 951 339)	5 566 593	69 328 774

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Intérêts de leasing	22 857 780	19 216 140	40 187 305
- Intérêts de retard	825 828	1 002 447	2 299 294
- Produits nets sur cession de biens en leasing	187 486	158 212	411 717
- Frais d'ouverture des dossiers	292 047	334 586	641 233
- Frais de rejet	573 855	251 790	537 317
- Frais sur vente	41 012	29 485	58 955
- Frais sur encaissement de traites	154 762	121 320 (*)	260 347
- Autres	14 781	7 097	12 835
Total	<u>24 947 550</u>	<u>21 121 077</u>	<u>44 409 004</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	346 331	164 829	278 762
Intérêts de retard antérieurs	168 615	117 493	341 695
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(757 755)	(843 098)	(513 034)
Intérêts de retard	(374 797)	(406 307)	(526 185)
Variation des produits réservés	<u>(617 606)</u>	<u>(967 083)</u>	<u>(418 762)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>24 329 944</u>	<u>20 153 994</u>	<u>43 990 242</u>
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	409 247 703	375 133 693	375 133 693
. A la fin de la période	457 904 092	391 798 022	409 247 703
. Moyenne	(D) 433 575 897	383 465 858	392 190 698
- Intérêts de la période	(C) 22 857 780	19 216 140	40 187 305
- Taux moyen	(C) / (D) 10,54%	10,02%	10,25%

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 Juin 2017	30 Juin 2016	31 Décembre 2016
- Intérêts des emprunts obligataires	5 308 962	5 070 360	10 125 625
- Intérêts des crédits des banques locales	4 314 788	3 517 774	7 391 780
- Intérêts des crédits des banques étrangères	1 635 705	1 752 786	3 408 803
- Intérêts des autres opérations de financement	1 355 823	825 501	1 955 036
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	213 372	189 062	378 474
Total des charges financières des emprunts (A)	12 828 651	11 355 483	23 259 717
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(61 082)	(44 610)	(114 296)
- Autres charges financières	48 993	44 327	91 093
- Pénalités	2	-	(175)
Total des autres charges financières	(12 088)	(284)	(23 378)
Total général	12 816 563	11 355 199	23 236 340
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	358 148 496	320 529 027	320 529 027
. A la fin de l'exercice	391 910 553	341 913 663	358 148 496
. Moyenne (B)	375 029 525	331 221 345	339 338 762
- Taux moyen (A) / (B)	6,84%	6,86%	6,85%

NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 Juin 2017	30 Juin 2016	31 Décembre 2016
- Intérêts des comptes courants	7 007	7 005	14 098
- Plus values sur cession des titres immobilisés	363 687	345 281	589 825
- Dividendes	211 717	190 757	198 941
- Moins values sur fonds gérés	-	-	(149)
- Plus values sur titres SICAV	8 618	10 666	10 666
- Plus values sur fonds gérés	-	-	13 516
- Intérêts des comptes CEA	50 000	-	107 516
- Intérêts sur chèques impayés	10 844	13 740	24 943
- Intérêts sur certificats de dépôt	18 841	175 119	179 764
Total	670 713	742 567	1 139 120

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 Juin 2017	30 Juin 2016	31 Décembre 2016
- Salaires et complément de salaires	2 050 454	1 736 850	3 595 095
- Charges connexes aux salaires	67 220	84 432	164 485
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	334 560	282 254	589 589
- Autres charges sociales	72 025	90 048	138 488
Total	2 524 260	2 193 584	4 487 658

NOTE 18 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 879	1 286	5 804
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	227 457	226 488	448 399
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	14 354	8 194	28 709
- Transfert de charge	(9 600)	(9 600)	(19 200)
<u>Total</u>	<u>234 091</u>	<u>226 368</u>	<u>463 712</u>

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Achats de matières et fournitures	104 096	93 127	190 046
<u>Total des achats</u>	<u>104 096</u>	<u>93 127</u>	<u>190 046</u>
- Sous-traitance générale	66 352	30 688	74 041
- Locations	72 652	74 131	147 563
- Entretien et réparations	108 090	111 612	229 621
- Primes d'assurances	30 048	24 325	40 044
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>277 142</u>	<u>240 755</u>	<u>491 270</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	19 208	19 208	38 416
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	212 566	123 374	297 080
- Publicités, publications & relations publiques	69 001	84 012	233 388
- Déplacements, missions et réceptions	53 779	55 508	71 952
- Frais postaux et de télécommunications	92 224	76 702	162 604
- Services bancaires et assimilés	114 278	108 480 (*)	211 238
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>561 056</u>	<u>467 285</u>	<u>1 014 680</u>
- Jetons de présence	28 000	31 500	63 000
- Rémunération du comité d'audit	7 500	7 500	15 000
- Rémunération du comité des risques	7 500	7 500	15 000
- Rémunération du comité des crédits	-	7 500	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>43 000</u>	<u>54 000</u>	<u>108 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	54 979	47 505	99 018
- T.C.L	58 284	49 009	102 661
- Droits d'enregistrements et de timbres	3 486	46 036	3 059
- Autres impôts et taxes	3 780	3 631	7 357
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>120 529</u>	<u>146 181</u>	<u>212 096</u>
<u>Total général</u>	<u>1 105 822</u>	<u>1 001 348</u>	<u>2 016 092</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 534 731	5 557 547	5 849 846
- Dotations aux provisions collectives	-	-	234 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 862 619)	(1 309 051)	(2 223 720)
- Créances radiées	1 809	-	1 496 976
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(1 332 980)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(127 279)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(36 717)
- Encaissement sur créances radiées	(4 000)	(12 000)	(15 920)
Total	<u>1 669 920</u>	<u>4 236 496</u>	<u>3 844 206</u>

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Le détail des autres provisions est le suivant :

	<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	8 253	7 338	14 599
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	14 424	-	750
- Dotations aux provisions pour divers risques	-	-	303
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	-	(37 700)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(10 000)	-	(12 000)
- Reprises sur provisions pour divers risques	(23 303)	-	-
Total	<u>(10 626)</u>	<u>7 338</u>	<u>(34 047)</u>

NOTE 22 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	27 600	715 348	715 348
- Apurement de comptes	71 863	-	39 619
- Autres gains sur éléments exceptionnels	13	314	554
Total	<u>99 476</u>	<u>715 662</u>	<u>755 522</u>

NOTE 23 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	57	3 554	185
Total	<u>57</u>	<u>3 554</u>	<u>185</u>

NOTE 24 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30 Juin 2017	30 Juin 2016	31 Décembre 2016
Bénéfice comptable	6 920 724	2 728 764	12 170 226
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	3 534 731	5 557 547	5 849 846
- Dotations aux provisions collectives	-	-	234 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	8 253	7 338	14 599
- Dotations aux provisions pour risques divers	-	-	303
- Dotations aux provisions sur titres de participation	14 424	-	-
- Reprises sur provisions fiscales 2013	-	-	5 733 903
- Reprises sur provisions fiscales 2014	-	-	537 534
- Reprises sur provisions fiscales 2015	-	-	2 426 092
- Provisions pour congés payés 2016/2015	-	-	340 985
- Diverses charges non déductibles	72 272	61 328	110 150
- Moins value sur titres SICAV	-	-	149
A déduire			
- Provisions fiscales 2013/2012 pour affaires en cours	-	-	5 140 829
- Reprises sur provisions comptables	-	-	3 556 700
- Provisions pour congés payés 2015/2014	-	-	342 306
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	-	37 700
- Reprises sur provisions pour divers risques	23 303	-	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	10 000	-	12 000
- Dividendes	211 717	190 757	198 941
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>10 305 385</u>	<u>8 164 220</u>	<u>18 129 311</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	3 534 731	5 557 547	6 083 846
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>6 770 654</u>	<u>2 606 673</u>	<u>12 045 465</u>
Réinvestissements exonérés			
* Société ECONOMIC AUTO	1 000 000	-	-
* Société MEDPLAST	-	-	300 000
* Société ENGINEERING MACHINING PRECISIONS	-	-	400 000
* Fonds gérés CIL SICAR	-	-	4 450 000
* Montant à investir	1 901 709	1 117 145	-
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>3 868 945</u>	<u>1 489 528</u>	<u>6 895 465</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	<u>1 354 131</u>	<u>521 335</u>	<u>2 413 414</u>
A imputer			
- Acomptes provisionnels payés	679 807	652 166	1 956 498
- Retenues sur placements	2 910	5 423	10 304
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u>671 414</u>	<u>(136 255)</u>	<u>446 612</u>
<u>Contribution conjoncturelle (au taux de 7,5% du bénéfice fiscal)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>903 410</u>

NOTE 25 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	27 886 335	27 186 559	27 186 559
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(30 895 386)	(32 451 622)	(27 886 335)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 9	(3 268 969)	(2 948 243)	(2 948 243)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 9	3 335 268	4 409 692	3 268 969
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 9	(30 075)	(180 075)	(180 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 9	30 075	30 075	30 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 887 544)	(1 705 528)	(1 705 528)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	2 174 233	1 819 399	1 887 544
- TVA collectée	+		21 370 664	18 158 085	38 250 671
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(1 196 893)	(1 268 962)	(2 784 945)
- Remboursements principal	+	Note 5	98 321 471	83 911 791	175 326 854
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 14	24 947 550	21 121 077 (*)	44 409 004
- Autres produits d'exploitation	+		160 679	140 428	299 488
- Créances virées en pertes	-	Note 20	(1 809)	-	(1 496 976)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 20	4 000	12 000	15 920
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	-	-	521 416
- Plus/Moins values sur relocations	-	Note 5	(3 107 807)	(63 715)	(87 151)
- Plus/Moins values sur transferts	-	Note 5	(1 078 545)	(311 649)	(655 419)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 8	237 786	412 245	412 245
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 8	(1 665 225)	(254 008)	(237 786)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	1 059	151 486	152 611
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	8 825 563	5 722 670	15 209 530
			<u>144 162 432</u>	<u>123 891 704</u>	<u>268 988 426</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 26 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 11	30 369 745	23 704 138	23 704 138
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 11	(38 715 717)	(20 579 698)	(30 369 745)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 8	(213 313)	(142 482)	(142 482)
- Transfert d'avances en immobilisations corporelles	+	Note 7	70 000	-	-
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 8	94 835	152 224	213 313
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	152 320 158	106 203 374	223 935 877
- TVA sur Investissements	+		21 839 224	14 090 300	31 803 129
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 12	36 750	195 141	195 141
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 12	(20 592)	(252 288)	(36 750)
			<u>165 781 090</u>	<u>123 370 710</u>	<u>249 302 621</u>

NOTE 27 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Prestataires assurances en début de période	-	Note 8	(111 426)	(10 538)	(10 538)
- Prestataires assurances en fin de période	+	Note 8	40 000	-	111 426
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 12	84	84	84
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 12	(744)	(84)	(84)
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 8	(4 134)	(4 374)	(4 374)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 8	19 750	10 150	4 134
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 11	1 093 373	744 236	744 236
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 11	(246 727)	(739 316)	(1 093 373)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 12	340 985	342 306	342 306
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 12	(334 879)	(340 543)	(340 985)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 12	367 127	348 483	348 483
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 12	(266 059)	(252 371)	(367 127)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 12	12 530	11 344	11 344
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 12	(118 863)	(104 786)	(12 530)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 12	376 202	375 996	375 996
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 12	(356 202)	(326 978)	(376 202)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 12	147 354	138 652	138 652
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 12	(326 626)	(232 496)	(147 354)
- CAVIS en début de période	+	Note 12	15 741	7 848	7 848
- CAVIS en fin de période	-	Note 12	(50 881)	(24 074)	(15 741)
- CNAM en début de période	+	Note 12	12 153	11 441	11 441
- CNAM en fin de période	-	Note 12	(25 511)	(18 027)	(12 153)
- Assurance groupe et vie en début de période	+	Note 12	37 520	35 008	35 008
- Assurance groupe et vie en fin de période	-	Note 12	(40 600)	(37 349)	(37 520)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 12	61 006	61 401	61 401
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 12	(59 597)	(61 044)	(61 006)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 12	731 680	495 229	495 229
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 12	(562 018)	(593 690)	(731 680)
- TVA, payée sur biens et services	+		295 903	152 987	358 988
- Charges de personnel	+	Note 17	2 524 260	2 193 584	4 487 658
- Autres charges d'exploitation	+	Note 19	1 105 822	1 001 348 (*)	2 016 093
- Impôts et taxes	-	Note 19	(120 529)	(146 181)	(212 096)
- Charges à répartir	+	Note 8	-	-	36 960
			<u>4 556 691</u>	<u>3 038 245</u>	<u>6 164 523</u>

Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 28 : INTERETS PAYES

			<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 8	185 843	177 089	283 958
- Charges constatées d'avance sur emprunts en début de période	-	Note 10	(351 735)	(196 839)	(196 839)
- Charges constatées d'avance sur emprunts en fin de période	+	Note 10	216 848	230 116	351 735
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 12	732	-	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 12	(29 824)	(4 212)	(732)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 10	5 085 123	5 208 187	5 208 187
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 10	(3 973 824)	(4 366 137)	(5 085 123)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 10	2 178 029	1 701 743	1 701 743
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 10	(3 575 618)	(2 559 138)	(2 178 029)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 10	843 334	893 328	893 328
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 10	(489 661)	(521 983)	(843 334)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 10	449 736	269 094	269 094
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 10	(356 232)	(205 002)	(449 736)
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing en début de période	-	Note 10	-	-	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing en fin de période	+	Note 10	899	-	-
- Intérêts constatés d'avance sur certificats de dépôts en début de période	-	Note 10	(32 404)	-	-
- Intérêts constatés d'avance sur certificats de dépôts en fin de période	+	Note 10	102 063	45 343	32 404
- Commissions courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 10	-	-	-
- Commissions courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 10	(291 324)	(389 984)	-
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 15	12 816 563	11 355 199	23 236 340
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 15	(213 372)	(189 062)	(378 474)
			<u>12 565 176</u>	<u>11 447 742</u>	<u>22 844 520</u>

Intérêts payés

NOTE 29 : IMPOTS PAYES

			<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 12	446 612	364 115	364 115
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 12	(671 414)	-	(446 612)
- Etat, crédits d'impôts sur les bénéfices en début de période	-	Note 8	-	-	-
- Etat, crédits d'impôts sur les bénéfices en fin de période	+	Note 8	-	136 255	-
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 12	903 410	-	-
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 12	-	-	(903 410)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 12	18 097	17 343	17 343
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 12	(20 825)	(19 020)	(18 097)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 12	10 230	10 269	10 269
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 12	(10 046)	(10 216)	(10 230)
- TVA payée	+		-	2 727 807	3 552 551
- Impôts et taxes	+	Note 19	120 529	146 181	212 096
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 24	1 354 131	521 335	2 413 414
- Contribution conjoncturelle	+	Note 24	-	-	903 410
			<u>2 150 723</u>	<u>3 894 068</u>	<u>6 094 849</u>

Impôts payés

NOTE 30 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 7	863 959	570 014	1 887 585
- Régularisations sur Investissements en Immobilisations corporelles et Incorporelles			-	-	(8 814)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>863 959</u>	<u>570 014</u>	<u>1 878 772</u>

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 7	-	40 652	40 652
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 22	27 600	715 348	715 348
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>27 600</u>	<u>756 000</u>	<u>756 000</u>

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Titres de participations libérés au cours de l'exercice	+	Note 6	22 500	-	-
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 6	1 000 000	3 854 000	9 004 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>1 022 500</u>	<u>3 854 000</u>	<u>9 004 000</u>

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 6	1 263 260	750 000	2 169 630
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 6	499 970	1 499 910	1 499 910
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 16	363 687	345 281	589 825
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 8	-	-	-
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 8	(206 718)	-	-
- Avances sur cession titre immobilisés en début de période	-	Note 12	-	-	-
- Avances sur cession titre immobilisés en fin de période	+	Note 12	367 840	932 058	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>2 288 039</u>	<u>3 527 249</u>	<u>4 259 365</u>

NOTE 34 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dividendes	+	Note 13	4 250 000	4 250 000	4 250 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 13	(166 798)	(167 389)	(167 389)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 12	43 654	43 520	43 520
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 12	(43 725)	(43 659)	(43 654)
- Prélèvements sur fonds social	+	Note 13	75 817	41 674	122 528
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>4 158 948</u>	<u>4 124 147</u>	<u>4 205 005</u>

NOTE 35 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			<u>30 Juin 2017</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 8	(1 032 406)	(807 550)	(853 900)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 8	519 935	524 740	696 362
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 8	403 960	412 638	412 638
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 8	(780 958)	(681 998)	(403 960)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 8	23 407	21 805	21 805
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 8	(228 273)	(233 121)	(23 407)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 8	227 781	231 596	231 596
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 8	(217 852)	(277 514)	(227 781)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 8	111 295	144 371	144 371
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 8	(174 875)	(196 020)	(111 295)
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 12	(613 916)	(613 916)	(613 916)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 12	613 916	613 916	613 916
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 8	23 783	6 818	6 818
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 8	(23 783)	(6 818)	(23 783)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 12	(430 992)	(460 583)	(460 583)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 12	359 002	478 028	430 992
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 12	-	-	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 12	976 236	610 594	-
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 12	(20 664)	(1 074)	(1 074)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 12	3 455	3 290	20 664
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 16	307 026	397 287	549 295
- Autres gains ordinaires	+	Note 22	71 876	314	40 174
- Autres pertes ordinaires	-	Note 23	(57)	(3 554)	(185)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			<u>117 897</u>	<u>163 247</u>	<u>448 746</u>

NOTE 36 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

• **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, au 30/06/2017, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Elle a également procédé à l'enregistrement de la vente de certaines valeurs mobilières auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et ce, par l'intermédiaire de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière, ainsi qu'à titre des autres opérations s'élèvent à 4.960 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement de certificats de dépôt :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent au 30/06/2017 à 2.272 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

La CIL a émis fin 2016, un emprunt obligataire CIL 2016/2, et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Le placement des obligations a donné lieu, au 30/06/2017, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse de la rémunération suivante :

Nature de la rémunération	Montant
Rémunérations sur émissions d'emprunts obligataires (*)	
Commissions de placement de l'emprunt CIL 2016/2	78.925 DT

(*) Inscrites parmi les charges reportées et dont 24.539 DT rapportés au résultat de la période close le 30/06/2017.

Mandat de tenue du registre des actionnaires :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 10.000 DT, revenant à la CGI, soit un montant de 5.000 DT, au 30/06/2017.

La CIL a, ainsi, supporté, au 30/06/2017, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à la période close le 30/06/2017, s'élèvent à 91.157 DT en HT, dont 54.386 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 36.771 DT rapporté au résultat de l'exercice.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de la période close le 30/06/017 est de 19.383 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

L'encours global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 30 Juin 2017 à 1.614.762 DT.

Au cours de la période close le 30/06/2017, la CIL a constaté une charge de 19.208 DT HT représentant les frais de personnel de la société OCEANA mis à la disposition de cette dernière.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 30 Juin 2017, à 343.596 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits au 30/06/2017, des intérêts pour un montant de 7.007 DT.

- **CIL SICAR**

1- La CIL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts émis auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et échéant en 2017 :

- a. Un Certificat de Dépôt de D : 2.000.000, émis le 25 Octobre 2016 et échéant le 23 Janvier 2017, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés au 30/06/2017 s'élève à D : 8.791.

2- La CIL a réalisé, au 30/06/2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 2.000.000, émis le 26 Janvier 2017 et échéant le 26 Avril 2017, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés au 30/06/2017 s'élève à D : 34.398.

- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 2.000.000, émis le 31 Janvier 2017 et échéant le 11 Mai 2017, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés au 30/06/2017 s'élève à D : 38.147.
 - ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 2.000.000, émis le 20 Février 2017 et échéant le 31 Mai 2017, au taux facial de 7 %. Le montant des intérêts supportés au 30/06/2017 s'élève à D : 38.147.
 - ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 2.000.000, émis le 11 Mai 2017 et échéant le 20 Juin 2017, au taux facial de 7 %. Le montant des intérêts supportés au 30/06/2017 s'élève à D : 15.435.
 - ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 2.000.000, émis le 31 Mai 2017 et échéant le 30 Juin 2017, au taux facial de 7,15 %. Le montant des intérêts supportés au 30/06/2017 s'élève à D : 11.846.
 - ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 2.000.000, émis le 20 Juin 2017 et échéant le 20 Juillet 2017, au taux facial de 7,15 %. Le montant des intérêts supportés au 30/06/2017 s'élève à D : 3.949.
 - ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 2.000.000, émis le 30 Juin 2017 et échéant le 09 Août 2017, au taux facial de 7,15 %. Le montant des intérêts supportés au 30/06/2017 s'élève à D : 384.
- 3-** Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.
- En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.
- En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.
- Le montant des commissions supportées au 30/06/2017, s'élève à : 759 DT.
- 4-** Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 824.000 DT.
- En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.
- En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.
- Le montant des commissions supportées au 30/06/2017, s'élève à : 2.060 DT.
- 5-** Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2017, s'élève à : 11.125 DT.

- **Rémunération des dirigeants**

- Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 16 Mai 2017, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général. Le montant brut de cette rémunération au titre de la période close le 30/06/2017 est de 228.265 DT dont 7.896 DT de charges sociales et fiscales

Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de service, pour les besoins de ses déplacements professionnels.

- Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après l'atteinte de l'âge de la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

Les charges supportées par la CIL au 30/06/2017, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 128.466 DT dont 8.548 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à 14.274 DT, dont 950 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction pour les besoins de ses déplacements professionnels.

NOTE 37 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 18 Août 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.